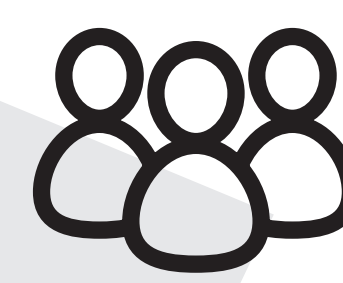


PILOTE

Contrat Local de Santé de l'Agglomération rochelaise



GROUPE DE TRAVAIL

PSL17 (PEPS) & Richelieu •
Ville de La Rochelle • CLS • CdA
La Rochelle • CPTS LR, Aunis
Nord, Aunis Sud • GHT • UTEP 17
• CPAM • ARS • Cardiocéan



PARTENAIRES À MOBILISER

L'ensemble des communes de l'Agglomération de La Rochelle • Clubs et associations • CDMR • Cœur et Santé • Ligue contre le cancer • Siel Bleu



FICHE ACTION
PRÉVENTION N°

ACCOMPAGNER LA CRÉATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA MAISON SPORT SANTÉ DE L'AGGLOMÉRATION ROCHELAISE

Année de lancement : 2023 | Durée de l'action : 2023 > 2028 | Action pérenne CLS ✓

APPUYER LE DÉPLOIEMENT DE LA MAISON SPORT SANTÉ (MSS) AU BÉNÉFICE DES HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION

CONTEXTE > Données épidémiologiques / ORS :

- Surmortalité des cancers sur le territoire par manque d'activité physique (facteur de protection)
- La ville de La Rochelle est ville santé OMS et Ville active Programme National Nutrition Santé (PNNS)
- Données nationales sédentarité (ONAPS) :

1 adulte sur 3

combine un manque d'activité physique et un comportement sédentaire trop important (24% des hommes et 40% des femmes)

37% des enfants de 6 à 10 ans, 73% des jeunes de 11 à 17 ans

n'atteignent pas les recommandations de 60 minutes d'activité physique par jour

**47% des femmes,
29% des hommes**
sont physiquement inactifs

12 heures

est le temps moyen que passe un adulte en position assise chaque jour travaillé et 9 heures chaque jour non travaillé (80% des adultes passent au moins 3 heures par jour devant un écran hors activité professionnelle)

CONTEXTE LOCAL

- Taux d'équipements et de délivrance des licences sportives inférieur à la moyenne au niveau départemental et régional
- Labellisation d'une Maison Sport Santé de l'Agglomération Rochelaise

OBJECTIFS DE LA MSS

- 1 / Actualiser et recenser l'offre Sport Santé sur La Rochelle et son Agglomération
- 2 / Mettre à disposition un accueil physique, téléphonique et virtuel permettant l'accès à l'information sur le dispositif Sport Santé pour les bénéficiaires et prescripteurs
- 3 / Organiser un parcours d'évaluation et d'orientation du bénéficiaire des services de la MSS
- 4 / Créer un suivi du programme d'activité physique adaptée, dispositif mis en place par les acteurs de santé à destination des patients atteints de pathologies chroniques

BESOINS REPÉRÉS

- Recensement et lisibilité de l'offre d'activité physique adaptée / Sport Santé / ETP sur l'Agglomération
- Guichet unique pour permettre aux habitants et aux prescripteurs d'être informés sur les programmes locaux (ETP, prescription APA, Sport Santé)
- Structuration pour faciliter l'évaluation et l'orientation des patients bénéficiant d'une prescription d'activité physique adaptée

ACTION CLS N°1

Soutenir la mise en œuvre de la Maison Sport Santé de l'Agglomération

- Soutenir la création de la MSS en participant aux instances de Gouvernance (COFIL, groupes de travail)
- Accompagner les recherches de financements et/ou la mise à disposition d'agents municipaux pour la mise en œuvre du projet

ACTION CLS N°2

Permettre à tous les habitants de l'Agglomération de bénéficier d'une offre Sport Santé lisible et accessible

- Promouvoir la MSS au sein de l'Agglomération (auprès des élus, des partenaires) en vue de leur mobilisation
- Favoriser l'implantation d'antennes de proximité (permanences) dans les communes de l'Agglomération
- Sensibiliser et informer les professionnels de santé (médecins généralistes et spécialistes/ Pharmaciens, Kiné, IDE...)
- Valoriser la MSS et son offre dans le cadre des événements grand public portés par l'Agglomération et par les partenaires CLS (ex : forums des aidants, forums des associations, journée d'accueil des nouveaux arrivants, journée mondiale de la santé)

PUBLIC CIBLE

- Les acteurs proposant une activité Sport Santé
- Les associations de prévention et/ou de malades
- Toute personne désireuse de s'informer sur l'offre Sport Santé
- Les professionnels de santé prescripteurs
- Toute personne orientée par les professionnels de santé

LIEUX D'INTERVENTION

- Centre Richelieu
- Equipements sportifs municipaux des 28 communes de l'agglomération (via convention)
- Equipements sportifs des clubs et associations sportives

MOYENS HUMAINS

- Coordination CLS
- EAPAS/ Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives
- Ville de La Rochelle (DSPEA & Direction des Sports et du Nautisme)

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023 DE LA MSS

- 25 000 € (dont subvention Ville de 5 000 €)

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- Fonds propres des pilotes de l'action (PEPS, CRF Richelieu)
- Signataires CLS (CPTS, Ville de La Rochelle, CPAM)
- Autres partenaires locaux
- Subvention et/ou appels à projets (ARS-DRAJES-Ville de La Rochelle)